
RAPPORT FINAL

Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives



Recherche appliquée réalisée conjointement par :

Jean-François Aubin, maîtrise en analyse des politiques
Université Laval

Mathieu Forget, maîtrise en analyse des politiques
Université Laval

Sous la codirection de :

Professeur Guy Debailleul, faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation à l'Université Laval

Professeur Réjean Landry, département de science politique
à l'Université Laval

TOME 1



UNIVERSITÉ
LAVAL

© 2001 – Tous droits réservés

Pour plus de détails :

804, avenue Murray #2
Québec (Québec) G1S 3B3
Téléphone : (418) 686-2892
Télécopieur : (418) 686-1153
Courriel : format@videotron.ca

TABLE DES MATIÈRES
COHABITATION EN MILIEU RURAL : BILAN ET PERSPECTIVES
TOME 1

AVANT-PROPOS	ix
REMERCIEMENTS	1
CHAPITRE 1 : <i>Présentation et rappel du mandat confié</i>	3
1. Présentation	5
2. Objectifs, sous-objectifs, et attentes envers la recherche	5
3. Biens livrables	6
4. Calendrier de réalisation	7
5. Groupe de travail « Un environnement à valoriser »	7
6. Le comité aviseur	8
CHAPITRE 2 : <i>État des connaissances</i>	11
1. Le problème de recherche	13
1.1 Définition du problème à l'étude	13
1.2 Contextualisation du problème	14
1.2.1 Apport économique de la production porcine	14
1.2.2 Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois	15
1.2.3 Cadre législatif et règlementaire	15
1.2.4 Le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement	16
2. État des connaissances sur l'acceptabilité sociale	17
2.1 La nature du projet	17
2.2 La participation publique	17
2.3 Les arrangements institutionnels	19
2.4 La cohésion sociale	20
2.5 L'inacceptabilité sociale	21
2.5.1 Les formes protestataires de participation	21
2.5.2 La mobilisation sociale	22
2.6 L'acceptabilité sociale	23
2.7 Le développement durable et l'acceptabilité sociale	24
2.8 L'agriculture durable	25
2.9 Conclusion sur l'état des connaissances	26
3. Cadre conceptuel de l'acceptabilité sociale	27

CHAPITRE 3 : Méthodologie utilisée	29
1. La stratégie de recherche retenue	31
2. Planification opérationnelle de la recherche	32
2.1 La population cible	32
2.2 Échantillon	33
2.3 Définition opérationnelle des variables	35
2.3.1 L'acceptabilité sociale	36
2.3.2 La nature du projet	36
2.3.3 La participation publique	37
2.3.4 Les arrangements institutionnels	37
2.3.5 La mobilisation sociale	38
2.3.6 La cohésion sociale	38
2.4 La collecte des données	39
2.4.1 Utilisation de documents	39
2.4.2 L'information fournie par les sujets	39
2.4.3 La procédure entourant les entrevues	40
2.4.4 La grille d'entrevue	42
2.4.5 La réalisation des entrevues	42
2.4.6 Portrait type d'une entrevue	43
3. Le traitement des données	44
3.1 Préparation et description du matériel brut	44
3.2 Réduction des données	45
3.3 Choix et application des modes d'analyse	46
3.4 Analyse transversale	47
4. Conclusion sur la méthodologie utilisée	47
CHAPITRE 4 : Premier objectif de recherche - Décrire dans chacune des municipalités retenues les situations concrètes (conflictuelles et non conflictuelles)	51
<i>Étude de cas : municipalité de Coteau-du-Lac</i>	53
1. Bienvenue à Coteau-du-Lac	55
2. Faits saillants de l'étude	56
3. Coteau-du-Lac en détail	56
3.1 Description des intervenants rencontrés	56
3.2 La cohabitation à Coteau-du-Lac	57
3.3 Un premier projet contesté	57
3.4 En route vers l'acceptabilité sociale	59
3.5 Une nouvelle demande du producteur	61
3.6 Une démonstration d'acceptabilité sociale	62
3.7 Conclusion	63
<i>Étude de cas : municipalité de Sainte-Françoise</i>	65
1. Bienvenue à Coteau-du-Lac	67
2. Faits saillants de l'étude	68
3. Sainte-Françoise en détail	68
3.1 Description des intervenants rencontrés	68
3.2 La cohabitation à Sainte-Françoise	69
3.3 Passer du problème à la solution	69
3.4 Autres éléments explicatifs	72
4. Conclusion	73

<i>Étude de cas : municipalité de Saint-Isidore</i>	75
1. Bienvenue à Saint-Isidore	77
2. Faits saillants de l'étude	78
3. Le cas de Saint-Isidore en détail	78
3.1 Description des intervenants rencontrés	78
3.2 La cohabitation à Saint-Isidore	79
3.3 Quels étaient les principaux éléments du problème ?	79
3.4 Quels étaient les autres enjeux ?	81
3.5 Le rôle de la municipalité dans la résolution du conflit	83
3.6 L'importance des activités agricoles à Saint-Isidore	84
4. Conclusion	85
<i>Étude de cas : municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu</i>	87
1. Bienvenue à Saint-Marcel-de-Richelieu	89
2. Faits saillants de l'étude	90
3. Saint-Marcel-de-Richelieu en détail	90
3.1 Description des intervenants rencontrés	90
3.2 La cohabitation à Saint-Marcel-de-Richelieu	90
3.3 Absence de conflit, mais des préoccupations bien réelles	92
3.4 Le rôle de la municipalité dans un conflit de cohabitation	93
3.5 Les retombées économiques locales de l'agriculture	94
4. Conclusion	95
<i>Étude de cas : municipalité de Saint-Marc-sur-le-Richelieu</i>	97
1. Bienvenue à Saint-Marc-sur-le-Richelieu	99
2. Faits saillants de l'étude	100
3. Saint-Marc-sur-le-Richelieu en détail	100
3.1 Description des intervenants rencontrés	100
3.2 La cohabitation à Saint-Marc-sur-le-Richelieu	101
3.3 L'interdiction et ses impacts	101
3.4 Les porcheries s'en viennent à Saint-Marc	102
3.5 Les conséquences du conflit de cohabitation	104
4. Conclusion	105
<i>Étude de cas : municipalité de Saint-Martin</i>	107
1. Bienvenue à Saint-Martin	109
2. Faits saillants de l'étude	110
3. Saint-Martin en détail	110
3.1 Description des intervenants rencontrés	110
3.2 La cohabitation à Saint-Martin	111
3.3 À la source du conflit : un projet et un règlement	111
3.4 Analyse d'une séance du conseil municipal	112
3.5 Vers un recours en justice	115
3.6 Les conséquences du conflit	116
4. Conclusion	117
<i>Étude de cas : municipalité de Saint-Germain</i>	119
1. Bienvenue à Saint-Germain	121
2. Faits saillants de l'étude	122
3. Le cas de Saint-Germain en détail	122
3.1 Description des intervenants rencontrés	122
3.2 La cohabitation à Saint-Germain	123
3.3 Un projet contesté	124
3.4 Le développement de l'opposition	125
3.5 Des interventions infructueuses	127

3.6 Conseils municipaux et élections	129
3.7 S'en remettre à la justice	130
4. Conclusion	131
 <i>Étude de cas : municipalité de Grand-Mère</i>	 133
1. Bienvenue à Grand-Mère	135
2. Faits siallants de l'étude	136
3. Grand-Mère en détail	136
3.1 Description des intervenants rencontrés	136
3.2 La cohabitation à Grand-Mère	137
3.3 Les prémisses du conflit	137
3.4 Le conflit s'enlisso : en route vers les recours juridiques	138
4. Conclusion	139
 <i>Étude de cas : Synthèses des municipalités à l'étude selon les types de cas</i>	 141
1. Introduction	143
2. Les cas non-problématiques socialement acceptés	143
3. Les cas problématiques socialement inacceptés	145
4. Les cas problématiques devenus socialement acceptés	148
5. Conclusion	150
 CHAPITRE 5 : Deuxième objectif de recherche - Identifier les facteurs déterminants qui contraignent ou facilitent l'acceptabilité sociale	 151
1. Présentation du cadre théorique	153
 <i>Facteur déterminant : la nature du projet</i>	 157
1. Introduction	159
2. Emplacement et taille du projet	160
3. Technologies utilisées	161
3.1 Épandage	161
3.2 Régie d'exploitation	162
3.3 Traitement	163
3.4 Type de propriété	164
3.4.1 Propriétaire indépendant	164
3.4.2 Propriétaire dont les animaux sont produits à forfait pour le compte d'une coopérative	164
3.4.3 Établissement complètement intégré appartenant à un intégrateur privé	165
4. Synthèse de la nature du projet	165
 <i>Facteur déterminant : la participation publique</i>	 169
1. Introduction	171
2. Principaux éléments de la participation publique	172
2.1 L'information	172
2.2 Les conseils municipaux	174
2.3 Les soirées d'information et d'autres mécanismes de participation	175
3. Comparaison de la participation selon le type de cas	176

4. Conclusion sur la participation publique	176
<i>Facteur déterminant : les arrangements institutionnels</i>	179
1. Introduction	181
2. Les implications du cadre législatif et règlementaire	182
2.1 Les règlements municipaux : indicateurs d'une problématique locale ?	182
2.2 La Loi 23 : un outil pour gérer la cohabitation ?	183
2.3 Le RRPOA : un nouveau règlement en lien avec la Loi 23	186
3. Conclusion	188
<i>Facteur déterminant : la cohésion sociale</i>	191
1. La cohésion sociale : vers l'acceptabilité sociale	193
2. Comment envisager les éléments de la cohésion sociale ?	194
3. Principaux éléments de la cohésion sociale	196
3.1 Pollution et nuisances	196
3.2 Retombées socio-économiques	198
3.2.1 Introduction	198
3.2.2 Gains et retombées économiques	199
3.2.3 Pertes économiques et impact sur les autres usages	200
3.2.4 La production porcine : une production « industrielle »	202
3.2.5 Relation entre les gains et les pertes économiques	204
3.3 Population et données démographiques	204
3.3.1 Introduction	204
3.3.2 Dépeuplement et vieillissement de la population	204
3.3.3 Le Frein de l'exode rural	206
3.4 Valeurs sociales	208
3.5 Le rôle des médias	210
4. Conclusion sur la cohésion sociale	212
<i>Facteur déterminant : l'inacceptabilité sociale</i>	213
1. Rappel de l'enjeu de l'inacceptabilité sociale	215
2. La construction de l'inacceptabilité sociale	216
3. L'inacceptabilité sociale à travers les entrevues	217
4. Utilité de l'inacceptabilité sociale	220
<i>Facteur déterminant : l'acceptabilité sociale</i>	221
1. Rappel de l'enjeu de l'acceptabilité sociale	223
2. La place de l'acceptabilité sociale dans les entrevues	224
3. Utilité de l'acceptabilité sociale	225
<i>Conclusion : Identifier les facteurs déterminants qui contraignent ou facilitent l'acceptabilité sociale</i>	227

CHAPITRE 6 : Troisième objectif de recherche - Analyse des mécanismes de concertation existants	231
1. Introduction	233
2. Les comités consultatifs agricoles et d'autres mécanismes initiés localement ou régionalement comme les CLD, les CRCD ou les tables agroalimentaires	234
2.1 Une première étape de consultation et de concertation	234
2.2 Facteurs de rejet et/ou de réussite	235
3. Les initiatives locales comme les soirées d'information, les rencontres privées ou publiques et les conseils municipaux	238
3.1 La conciliation : une étape essentielle	238
3.2 Facteurs de rejet et/ou de réussite	238
4. Des procédures législatives confirmées dans la Loi 23 comme le commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire agricole et la médiation telle que prévue dans la Loi sur la protection du territoire des activités agricoles	241
4.1 La médiation comme dernière tentative de consensus	241
4.2 Facteurs de rejet et/ou de réussite	242
5. Conclusion	244
CHAPITRE 7 : Conclusion de la recherche	245
1. La notion d'acceptabilité sociale	247
2. Rappel des grandes orientations de la recherche	247
3. Les limites de la recherche	248
4. L'étude des conflits comme renouveau des politiques	250
BIBLIOGRAPHIE	253
ANNEXES	261
Annexe 1 : Critères de sélection des cas	263
Annexe 2 : Analyse factorielle	266
Annexe 3 : Grille d'entrevue	274
Annexe 4 : NUD*IST	275
Annexe 5 : Calendrier de réalisation	280
Annexe 6 : Budget - Contributions des partenaires	281

Avant-propos

L'idée de mener une recherche d'envergure provinciale sur le thème de la cohabitation en milieu rural peut paraître un projet ambitieux. Pour les deux diplômés du baccalauréat en science politique que nous étions à l'époque, mettre en place une telle recherche a certes représenté un défi impressionnant. C'est pourquoi nous sommes fiers des efforts déployés au cours des deux dernières années qui permettent aujourd'hui de diffuser les résultats de la recherche.

L'intérêt que nous avons porté au domaine des politiques agricoles et plus particulièrement à la cohabitation en milieu rural peut sembler assez particulier. Il faut dire que, traditionnellement au Québec, peu de politologues ou d'analystes en politiques se sont intéressés au champ des politiques agricoles. Afin de réaliser la recherche, nous avons entamé une maîtrise en analyse des politiques à l'Université Laval. En plus de permettre l'approfondissement de nos connaissances, cette formation a eu pour avantage de rattacher la poursuite de la recherche à l'Université Laval.

En commençant la recherche, nous avons rapidement constaté qu'il existait un aspect social à l'agriculture et que les conflits de cohabitation qui émergeaient dans plusieurs localités du Québec semblaient témoigner d'une problématique sociale importante. Pour étudier ce sujet, nous avons appuyé notre démarche sur la notion d'acceptabilité sociale présente dans la définition du développement durable.

Les situations étudiées nous ont fait réalisé toute l'ampleur locale que peut prendre un conflit de cohabitation. Dans un bon nombre de municipalités, ces conflits ont pour effet de créer de véritables crises sociales au niveau local qui affectent grandement la qualité de vie de l'ensemble des résidents. L'impact de ces conflits transcende bien souvent l'enjeu et la durée du conflit pour se répercuter dans la vie courante de tous les jours et ce, plusieurs mois après la fin du conflit.

Nous espérons donc que cette recherche sera porter un regard nouveau et rafraîchissant dans le domaine des politiques agricoles. Les éléments de compréhension qui se dégagent de la recherche, de même que les pistes d'actions envisagés et les biens livrables, devraient favoriser une meilleure cohabitation en milieu rural. Ainsi, tous les type d'intervenants ne peuvent que profiter des résultats d'une telle recherche.

En raison de l'ampleur de la recherche, les résultats ont été divisés en quatre documents spécifiques. Premièrement, le **tome 1** comprend le rapport final de la recherche, tandis que le **tome 2** présente l'historique détaillé des municipalités à l'étude. Ensuite, un troisième document contient les biens livrables de la recherche, soit la grille d'analyse des conflits de cohabitation, le document de gestion de la cohabitation et la liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale. Finalement le dernier document produit correspond au sommaire exécutif de la recherche.



Jean-François Aubin, *M.A - Analyse des politiques*



Mathieu Forget, *M.A. - Analyse des politiques*

Remerciements

L'équipe de recherche désire remercier l'ensemble des partenaires qui se sont engagés dans la réalisation de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*.

Cet engagement s'est traduit par la formation d'un comité aviseur dont le rôle a été de contribuer au bon déroulement de la recherche. Les organismes suivants ont été représentés au sein du comité aviseur :

- *Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec*
- *Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec*
- *Le ministère de l'Environnement du Québec*
- *Le ministère des Régions du Québec*
- *L'Union des producteurs agricoles*
- *L'Union québécoise pour la conservation de la nature*
- *L'Union des municipalités du Québec*
- *La Fédération québécoise des municipalités*
- *Le Conseil des directeurs de la santé publique*

En plus de ces neuf organismes, trois professeurs ont fait partie du comité aviseur, monsieur Guy Debailleul de la Faculté des sciences de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Université Laval, monsieur Réjean Landry du département de science politique de l'Université Laval et monsieur Claude Corbo du département de science politique de l'Université du Québec à Montréal.

Les deux chercheurs associés, messieurs Jean-François Aubin et Mathieu Forget tiennent à remercier particulièrement les codirecteurs de la recherche, messieurs Guy Debailleul et Réjean Landry pour leur aide et leur support à la réalisation de la recherche. Une pensée spéciale va également à toutes les personnes qui nous ont facilité nos déplacements lors des entrevues.

De plus, un merci spécial à tous les intervenants locaux qui ont bien voulu partager leur vécu et leurs expériences en participant aux entrevues. Leur participation aura été essentielle au succès de la recherche *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives*.

Enfin, nous désirons remercier les partenaires qui ont contribué au financement de la recherche : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, et de l'Alimentation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec, le ministère des Régions du Québec et le ministère de l'Environnement du Québec.

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION ET RAPPEL DU MANDAT CONFIÉ

1. Présentation

La recherche « *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* » a été menée du 1er août 1999 au 31 mai 2001 sous l'égide de l'Université Laval. L'équipe de recherche était composée de deux chercheurs associés : messieurs Jean-François Aubin et Mathieu Forget, diplômés du baccalauréat en science politique et étudiants de la maîtrise en analyse des politiques, sous la codirection des professeurs Guy Debailleul de la faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval et Réjean Landry du département de science politique de l'Université Laval.

L'objectif général de la recherche était de mieux comprendre les conflits sociaux engendrés par l'agriculture québécoise, principalement en regard de la production porcine. Pour ce faire, l'équipe de recherche s'est intéressée à la notion d'acceptabilité sociale présente dans la définition du développement durable (FAO). Le choix du sujet de recherche s'inscrivant dans une thématique d'actualité et pour laquelle plusieurs organismes avaient développé de l'intérêt, des démarches ont été entreprises par les chercheurs auprès des organismes afin de les associer à la recherche. L'équipe de recherche a été heureuse de pouvoir compter sur l'appui des organismes intéressés par ce sujet, cet appui se traduisant, entre autres, par la création d'un comité aviseur technique pour la recherche.

2. Objectifs, sous-objectifs et attentes envers la recherche

2.1 Les objectifs de la recherche

- Décrire dans chacune des municipalités retenues les situations concrètes (conflictuelles et non conflictuelles) qui feront l'objet de notre analyse, afin de **repérer les éléments de la problématique sociale** du développement de la production porcine dans un objectif d'agriculture durable au Québec.
- **Préciser les attentes des acteurs** en mettant en évidence les relations entre ceux-ci : décrire et comprendre les intérêts et la façon dont ils interviennent dans les relations.
- Identifier par des questionnaires et des entrevues auprès des acteurs parties prenantes les **facteurs déterminants qui facilitent et/ou contraignent l'acceptabilité sociale** et qui, dans chaque cas, contribuent aux litiges et au consensus, afin d'amener les acteurs à une meilleure concertation locale et provinciale.
- **Dresser une liste des attentes** en matière d'acceptabilité sociale à travers les acteurs qui permettra d'intégrer cette dimension sociale dans la prise de décision et qui pourra être utilisée par tous les intervenants.

2.2 Sous-objectifs et attentes

- À partir de la compréhension de la problématique de la production porcine, **formuler des pistes d'action possible**.
- **Un renforcement de la concertation** entre tous les intervenants concernés, qui puisse mener à un plan de communication et d'action transparent et partagé.
- Mettre en évidence les facteurs de rejet et de réussite des **mécanismes de concertation**.
- Mettre en évidence les **facteurs de la réglementation** qui influencent les mécanismes de prise de décision.
- Suggérer des bases susceptibles d'un processus de **Résolution des conflits**.
- **Transférer les résultats** vers d'autres types de production et de législations confrontées à une problématique semblable.

3. Biens livrables

La réalisation de la recherche, en plus d'apporter un éclairage nouveau et intéressant sur la notion d'acceptabilité sociale, devrait permettre la création des biens livrables suivants :

- Un rapport détaillé des résultats de recherche.
- Liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale à travers les acteurs qui permettrait d'intégrer la dimension sociale dans la prise de décision.
- Grille d'analyse des conflits.
- Document de gestion de la cohabitation basé sur une analyse des diverses problématiques vécues par les municipalités à l'étude.
- Recommandations

4. Calendrier de réalisation

L'ensemble du processus ayant mené à la réalisation de la recherche « Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives » s'est étendu sur une période de deux ans. En fait, bien que les démarches aient officiellement débuté au mois d'août 1999, les chercheurs ont commencé à préciser leur protocole de recherche et les organismes susceptibles de participer au comité aviseur quelques mois auparavant.

Le calendrier officiel de réalisation de la recherche s'étend donc du 1er août 1999 au 30 avril 2001. Le respect de ce calendrier a favorisé l'atteinte de chacune des étapes nécessaires à la pleine réalisation de la recherche.

5. Groupe de travail « Un environnement à valoriser » : l'action #11

Lors du Rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de mars 1999, les décideurs convenaient de maintenir le groupe de travail « *Un environnement à valoriser* ». Ce groupe de travail a la responsabilité d'évaluer les progrès accomplis entre les partenaires par un processus de reddition de comptes annuelle, de même que celle d'actualiser un plan d'action et d'en faire connaître les résultats. Ce plan comprenait une quarantaine d'actions, sous la responsabilité de différents organismes.

La rédaction du rapport de recherche devrait permettre de mieux comprendre les perceptions et les motivations des acteurs entourant l'implantation d'élevage de production porcin dans certaines localités du Québec. Cet état de la situation favorisera, par la suite, l'élaboration d'outils et de recommandations qui puissent servir à mieux intégrer le critère d'acceptabilité sociale dans les problématiques agricoles.

En raison de l'intérêt de la recherche en relation avec les conflits sociaux rattachés aux activités agricoles, la recherche « *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* » constituait un des moyens retenus par l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'action #11 du groupe de travail « *Un environnement à valoriser* ». Compte tenu du nombre et de la nature des organismes qui siègent sur le groupe de travail « *Un environnement à valoriser* », il s'agissait là manifestement d'une reconnaissance incontestable de la pertinence de cette recherche et d'un encouragement à sa réalisation.

- **Action #11** : Développer un suivi de l'évolution des perceptions de la population à l'égard des activités agricoles et de leur impact sur l'environnement.

- **Partenaire engagé en leadership** : UQCN

- **Collaborateurs** : UMQ, FQM

6. Le comité aviseur

Afin de mener à bien la poursuite de la recherche, un comité aviseur a été formé. Ce comité avait comme mandat général de contribuer au bon déroulement de la recherche. Les membres du comité ont notamment participé au choix des études de cas et à l'évaluation des questionnaires. Aussi, les membres ont été invités à faire part de leurs remarques tout au long du processus et ce, dans le but de légitimer l'ensemble de la démarche effectuée. Le comité aviseur a également été d'une bonne utilité lors de la diffusion des résultats de la recherche. Les membres du comité aviseur se sont rencontrés à six reprises dans le cadre de la réalisation de la recherche, soit le 16 décembre 1999, le 7 mars 2000, le 2 mai 2000, le 28 novembre 2000, le 11 avril 2001 et le 16 mai 2001. En plus des organismes liés à l'action #11 (UQCN, UMQ, FQM), la recherche comptait au sein de son comité aviseur plusieurs autres partenaires (MAPAQ, MAMM, MENV, ministère des Régions, UPA et Conseil des directeurs de santé publique), ainsi que trois professeurs universitaires, Guy Debailleul (U. Laval), Réjean Landry (U.Laval) et Claude Corbo (UQAM).

CHAPITRE 2

ÉTAT DES CONNAISSANCES

1. Le problème de recherche

1.1 Définition du problème à l'étude

C'est avec le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1987 que la conscience écologique de la communauté internationale s'est renforcée. En effet, cette Commission avait pour mandat de proposer des stratégies environnementales à long terme en vue de mettre en place un développement durable pour l'an 2000. Puis, en 1992, avait lieu la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro. Depuis ces deux événements, la littérature sur le développement durable s'est considérablement accentuée. Cette popularité se reflète également par l'adoption de politiques nationales plus respectueuses de ce mode de développement.

Dans cette perspective, la nouvelle réalité de l'industrie agricole québécoise s'oriente vers le développement durable. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) donne la définition suivante du développement durable :

« Le développement durable de l'agriculture doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable. »

Selon la définition de la FAO, quatre critères doivent donc être intégrés afin de réaliser un développement durable : l'économie, l'agronomie, l'environnement et l'acceptabilité sociale.

Présentement au Québec, la politique ministérielle de développement durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation prend en considération quatre grandes préoccupations: produire des aliments sains et nutritifs, sauvegarder l'environnement et conserver les ressources, soutenir la compétitivité du secteur et travailler à une cohabitation harmonieuse sur le territoire. Dès lors, l'acceptabilité sociale, notion centrale au principe de cohabitation harmonieuse, mérite une attention particulière. En fait, un rapide parcours de l'actualité force à constater qu'il existe plusieurs conflits sociaux engendrés par l'agriculture québécoise, notamment en ce qui concerne la production porcine. La présence de ces conflits compromet non seulement la croissance des activités agricoles, mais également la poursuite d'un développement agricole selon le modèle du développement durable. Il importe de connaître les tenants et les aboutissants de cette situation.

Dans le cadre de cette recherche, nous chercherons donc à mieux comprendre le critère d'acceptabilité sociale ainsi que son rôle dans le schéma du développement durable. En appliquant ce critère à l'établissement des productions agricoles dans les régions du Québec, nous tenterons par le fait même de réduire les conflits sociaux engendrés par une méconnaissance de l'acceptabilité sociale.

1.2 Contextualisation du problème

Tant du point de vue économique que social, l'agriculture au Québec joue un rôle important. On ne doit d'ailleurs jamais oublier que la colonisation du Québec s'est fait à partir de l'agriculture. Aujourd'hui encore, le secteur agro-alimentaire représente un des piliers économiques des régions du Québec. Cependant, le constat actuel que fait notre société est que la pratique agricole est de plus en plus dérangeante et incommodante.

1.2.1 L'apport économique de la production porcine

Selon les statistiques de 1997, les 5,4 millions de porcs produits au Québec représentent 31% de la production porcine totale au Canada, ce qui lui confère le premier rang chez les provinces canadiennes. Entre 1986 et 1996, le niveau de croissance de la production atteignait 24,5 %. Le Québec compte actuellement plus de 3 000 fermes porcines sur son territoire.

Du point de vue économique, les recettes monétaires de la production porcine s'élevaient à 975 millions de dollars en 1997. La viande de porc constitue le principal produit d'exportation agro-alimentaire du Québec, la valeur des exportations étant passée de 292 millions de dollars en 1990 à 556 millions de dollars en 1997. L'industrie porcine soutient près de 32 000 emplois directs et indirects et, selon la Fédération des Producteurs de Porc du Québec, Statistique Canada et une étude de l'Université McGill, les retombées économiques totales étaient évaluées à 3,5 milliards de dollars. Finalement, la viande de porc est la plus consommée dans le monde avec 44 % du marché. On estime que la production mondiale devra doubler d'ici 30 ans pour répondre à l'accroissement de la demande.

(sources : - Centre de développement du porc du Québec inc. 1999)
- Monographie de l'industrie porcine au Québec, 1998

1.2.2 Forum sur la croissance de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

S'inscrivant dans l'optique de la mondialisation de l'agriculture, le gouvernement québécois convoqua tous les acteurs de l'industrie au Sommet sur l'agriculture et agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe en 1998 et au Rendez-vous des décideurs de Québec en 1999. Lors de ces événements, il s'agissait de faire le point sur la difficile situation que vivait le monde agricole et de mettre sur pied des comités d'experts devant proposer des solutions afin d'en arriver à une croissance de l'industrie respectant le développement durable. À ces occasions, les participants se sont dotés d'objectifs de croissance :

- augmenter de 15 000, d'ici 2005, le nombre d'emplois en agriculture et en transformation;
- doubler, d'ici 2005, les exportations agro-alimentaires pour atteindre 4 milliards de dollars;
- réaliser, d'ici 2005, des investissements à la ferme et à la transformation de 7,5 milliards de dollars;
- accroître de 10%, sur quatre ans, la part des produits québécois sur le marché intérieur.

1.2.3 Cadre législatif et réglementaire

Le projet de loi 23, *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire agricole et d'autres dispositions législatives afin de favoriser la protection des activités agricoles* est entrée en vigueur le 20 juin 1997. Cette nouvelle loi marquait une étape importante pour le monde agricole et municipal : elle visait à favoriser la priorité aux activités agricoles en zone agricole dans un optique de développement durable et, à cette fin, modifiait principalement la *Loi sur la protection du territoire agricole* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Avant la mise en place de la Loi 23, l'aménagement du territoire agricole était soumis à deux régimes législatifs différents et sans liens explicites entre eux : la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LPTA), devenue la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA). Le manque de coordination entre ces deux lois a causé certains problèmes, principalement au niveau des municipalités. En effet, la

LAU imposait aux MRC de réaliser l'aménagement de l'ensemble de leur territoire, y incluant le territoire visé par la LPTAA (la zone verte), mais sans qu'elles aient l'obligation d'y assurer la pérennité du territoire agricole ni d'y garantir la priorité des activités agricoles. De même, la LPTA visait la pérennité du territoire agricole et les décisions rendues par la Commission de protection du territoire agricole (CPTA) ne tenaient nullement compte de la planification réalisée à l'échelle municipale ou régionale.

La Loi 23 proposait donc l'introduction dans les schémas d'aménagement de l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et la coexistence harmonieuse des activités agricoles et des activités non agricoles. Elle prévoyait également la constitution au sein des municipalités régionales de comté de comités consultatifs agricoles. Pour les producteurs qui exercent en zone agricole des activités agricoles, ils bénéficieront d'une protection à l'égard des poursuites des tiers en raison des poussières, des bruits et des odeurs. De plus, ils ne pourront être empêchés d'exercer leurs activités à la condition de respecter la Loi sur la qualité de l'environnement et la réglementation en découlant en regard des poussières et des bruits et, dans le cas des odeurs, à la condition de respecter la réglementation municipale. En fait, par de nouveaux mécanismes introduits, la Loi 23 misait fondamentalement sur une concertation des différents intervenants du monde municipal et agricole, de façon à favoriser une utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles, le tout dans un contexte d'une meilleure cohabitation sur le territoire.

Outre des modifications à la protection du territoire et des activités agricoles, l'année 1997 a également été marquée par des modifications au niveau environnemental. À vrai dire, le Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole (RRPOA) est entré en vigueur le 3 juillet 1997. Ce règlement visait à minimiser les impacts des productions animales et végétales sur l'environnement en prévoyant l'entreposage étanche des déjections animales et en encadrant davantage les activités d'épandage sur les terres en culture, d'abord pour les exploitations agricoles plus à risque.

1.2.4 Le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

Parmi les outils que le Québec a développés afin d'établir des productions agricoles préservant la terre, l'eau, les ressources végétales et animales, ainsi que de ne pas dégrader l'environnement, le certificat d'autorisation émit par le ministère de l'Environnement du Québec en est un d'importance. Pour obtenir ce certificat indispensable à l'implantation d'un établissement d'élevage porcin de plus de dix porcs, le promoteur doit fournir plusieurs renseignements concernant le projet qu'il désire planter, sa conformité à la réglementation municipale, les plans et devis, un dossier agronomique et un plan agroenvironnemental de fertilisation. Les producteurs doivent également se

soumettre aux impératifs du RRPOA. Le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement est donc un outil essentiel puisque son obtention rend conforme un projet au niveau des normes environnementales et agronomiques fixées par le gouvernement.

2. État des connaissances sur l'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale est une notion assez nouvelle dans la définition du développement durable. À vrai dire, très peu de documentation et d'études publiques abordent directement cette notion. Malgré cette contrainte de départ, il est possible de relever des éléments de la littérature scientifique se rapportant à la question de l'acceptabilité sociale. La présentation qui suit nous permettra de préciser certains éléments devant composer cette notion.

2.1 La nature du projet

En toute logique, nous croyons que la nature d'un projet peut influencer son acceptabilité sociale dans une communauté. Encore faut-il cependant s'entendre sur une définition de la nature d'un projet. Nous concevons la nature du projet comme étant ses composantes techniques telles que la taille, l'emplacement ainsi que les technologies utilisées. Le fait de vouloir circonscrire et définir la nature du projet est en soit un élément relativement nouveau dans la littérature se rapportant à l'acceptabilité sociale. Mis à part quelques mentions ici et là, nous n'avons rien trouvé de significatif sur la relation de la nature du projet et le degré d'acceptabilité de ce dernier. Nous essayerons donc de documenter davantage cet aspect dans cette recherche. En prenant en considération la nature du projet, nous pensons qu'il sera plus facile d'analyser l'argumentation qui se développera autour du projet, car il ne faut pas oublier que les informations requises pour accepter ou non un projet proviendront sans doute de la connaissance des données techniques du projet.

2.2 La participation publique

Les études portant sur la participation publique peuvent constituer, à notre avis, une avenue permettant de traiter de la problématique de l'acceptabilité sociale. Les analyses portant sur la démocratie, précisément ceux des théoriciens classiques, montrent que la démocratie n'est pas envisageable sans une participation active des citoyens.

De John Locke à Tocqueville, l'existence de la démocratie repose donc sur des citoyens ayant un haut niveau d'information politique, un profond attachement aux valeurs du pluralisme et une volonté d'engagement. Dans la version libérale de la démocratie que présente Bernard Denni (1986), celle-ci n'est atteinte que par l'intervention généralisée de tous les citoyens dans le processus politique. Autrement dit, une démocratie qui marche bien, nécessite des individus engagés et actifs, informés et influents.

L'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ne définit pas nécessairement le terme participation comme l'exercice du pouvoir de décision par les partenaires sociaux lors de l'élaboration des politiques nationales. Il englobe tous les types d'activités des organisations syndicales et patronales qui concernent directement les questions d'intérêt national, qu'il s'agisse réellement de prise de décisions concertées, de consultations avec le gouvernement, ou de l'application de décisions gouvernementales qui ont déjà été prises (OCDE, 1982). Dans le cadre de notre recherche, nous croyons que cette définition peut également s'appliquer à au niveau des gouvernements locaux. On ne parlera plus d'organisation syndicale ou patronale mais de groupes de citoyens, de groupes d'agriculteurs ainsi que de groupes d'environnementalistes. Toujours selon l'OCDE (1982), l'hypothèse étant donc que le consensus est souhaitable et que la mise en place de structures de participation par les gouvernements est la manière la plus logique d'arriver à un consensus.

À partir de cette perspective, on peut penser que les systèmes politiques ayant un haut niveau d'engagement de leur citoyens, sont moins sujets à des comportements protestataires. Par parallélisme avec les municipalités au Québec, dans la mesure où les élus sont issus des choix des citoyens et l'expression de ceux-ci comptent, on peut supposer que la disponibilité de l'information et l'engagement des citoyens dans les conseils municipaux peuvent déterminer l'acceptabilité des projets porcins dans un milieu.

La participation étant donc prise dans la perspective d'une intégration des citoyens à la vie publique ou à la bonne marche d'une communauté, elle devient donc un facteur essentiel pour orienter l'acceptabilité sociale des projets. Nous voulons suggérer par là que les soirées d'information, la participation aux conseils municipaux, l'accès à l'information portant sur tout projet porcin deviennent des signes d'attention que les citoyens accordent à la qualité de leur cadre de vie. Autrement dit, lorsque ceux-ci n'ont pas été tenus informés par les élus ou n'ont pas disposé d'information nécessaire sur les projets en cours et les implications qu'ils peuvent avoir dans leur milieu, l'acceptabilité sociale peut emprunter la voie de la contestation ou de la mobilisation (inacceptabilité sociale).

2.3 Les arrangements institutionnels

Les arrangements institutionnels sont un concept que nous avons développé à l'aide de la théorie des institutions. Dans son article « *La stratégie québécoise de développement durable: grandeurs et illusions d'un projet de société* », Olivier Boiral, professeur au département de management de l'Université Laval, recense trois courants de pensée des théories de l'institution : l'approche institutionnelle fonctionnaliste, la collaboration interorganisationnelle et l'approche institutionnelle interactionniste symbolique. Sans vouloir reprendre chacune de ces approches, voici l'essentiel que nous en retirons et qui servira à définir ce que nous entendons par les arrangements institutionnels.

D'abord, l'application de l'approche institutionnelle fonctionnaliste nous conduit à une analyse des lois et des règlements qui touchent de près ou de loin les activités agricoles. En ce sens, les lois et règlements viennent déterminer le comportement des individus.

Ensuite, de l'approche de la collaboration interorganisationnelle, nous retenons qu'il existe des formes d'organisations ou des mécanismes qui servent à maintenir les lois et règlements en vigueur. Pour que ces organisations ou mécanismes puissent être efficace, il faut bien choisir les participants et définir clairement le problème, définir un axe commun directeur auquel les participants doivent adhérer, de même que créer des structures pour planter et soutenir les décisions du groupe de collaboration. Bref, la collaboration interorganisationnelle nous apprend qu'il faut non seulement analyser les lois et les règlements, mais également le fonctionnement des mécanismes visant à les maintenir.

Finalement, l'approche institutionnelle interactionniste symbolique mentionne que la réalité sociale n'a pas d'existence objective, elle est toujours construite, interprétée et transformée par les significations et les interactions entre les acteurs sociaux. Les institutions et la société dans son ensemble sont donc produites par les acteurs, puis interprétées comme une réalité extérieure. En fait, cette approche nous souligne l'importance de ne pas nous limiter à une analyse systématique des lois, des règlements et des mécanismes visant à les maintenir, mais également à leur perception et leur interprétation chez les individus.

Pour tout dire, les théories de l'institution nous font voir que trois pôles d'analyse des arrangements institutionnels doivent être couverts. Le premier concerne la connaissance et l'analyse des lois et des règlements. Le second pôle se rapporte au fonctionnement des mécanismes visant à maintenir les lois et règlements en vigueur. Le dernier pôle d'analyse touche aux perceptions et aux interprétations des acteurs du cadre législatif et réglementaire, de même que des mécanismes en place. Ce volet des arrangements institutionnels nous semble pertinent dans l'approfondissement

des connaissances sur le phénomène d'acceptabilité sociale.

2.4 La cohésion sociale

Notre conception de la cohésion sociale s'inspire grandement de la notion de communauté locale durable.

« La communauté est globale. Elle intègre toutes les dimensions de la vie : économique, politique, sociale, environnementale et culturelle. La gestion des ressources du milieu peut y être envisagée de façon intégrée, contribuant ainsi à la durabilité du milieu. Les mécanismes permettent l'expression des différents points de vue, en respect des divergences d'opinion dans une recherche de solution acceptables. » (Brassard, 1998 : 58).

Nous envisageons donc la cohésion sociale comme étant un aspect de la problématique d'acceptabilité sociale, dans le sens où elle introduit les notions d'un groupe social qui partagent un cadre de vie et qui recherche des solutions acceptables. Cette conception de la cohésion sociale se rapporte à un courant de pensée fort populaire en sciences sociales, celui du contrat social :

« Un contrat est un accord de volontés qui incorpore les contraintes [...] De la même manière, les termes d'un « contrat social » sont déterminés par mes souhaits et ceux des partenaires, mais aussi par la situation de force où je suis [...] » (Reynaud, 1999 : 97)

Lorsque ce contrat s'inscrit dans un cadre d'échange et d'interaction, il peut prendre une valeur en lui-même. Ce sont un ensemble partagé de valeurs sociales qui lui confère son caractère légitime.

Ainsi, la réalisation de projets spécifiques peut venir affecter les dimensions économiques, politique, sociale, environnementale et culturelle d'un milieu. Nous pouvons alors supposer que les projets peuvent affecter négativement ou positivement la cohésion sociale. Dans les cas où l'impact d'un projet est jugé négativement, la recherche de solutions acceptables, qui viennent en fait modifier la cohésion sociale, devient à la source d'une démarche d'acceptabilité sociale :

« Finalement, le fait d'appartenir à un milieu que l'on protège et avec lequel les membres entretiennent une relation particulière permet une cohésion sociale qui agit comme propulseur pour un développement durable. » (Brassard, 1998 : 59)

2.5 L'inacceptabilité sociale

S'intéresser à la problématique de l'acceptabilité sociale amène inévitablement à étudier son contraire, l'inacceptabilité sociale. En se basant sur des ouvrages théoriques portant sur les causes de la mobilisation populaire contre des projets de nature économique, nous pouvons définir certains aspects qui peuvent mener à l'inacceptabilité sociale. La mobilisation peut être envisagée comme une forme protestataire de participation et donc comme une manifestation de l'inacceptabilité sociale.

2.5.1 Les formes protestataires de participation

Plusieurs recherches se sont intéressées à l'analyse des comportements protestataires. Dans la présente recherche, notre but n'est pas de les passer en revue. Nous ne convoquerons que celles qui nous paraissent pertinentes pour apporter des éléments de réponse à notre problématique.

Les analyses portant sur l'action collective et les mouvements sociaux, par exemple, montrent que la participation politique ne se réduit pas uniquement au vote et aux activités qui lui sont associées. La participation peut ainsi emprunter des voies dites non conventionnelles. Aussi ces actions dites « protestataires » ou « non conventionnelles » (Denni, 1986), telles que signer une pétition, faire une grève, manifester constituent des manières pour les citoyens de montrer leur mécontentement.

Ces actions collectives mobilisent des groupes de citoyens au nom de la défense d'intérêts communs (par exemple les luttes féministes, les revendications des noirs aux États-Unis). Elles visent donc à imposer des changements et fait émerger de nouveaux acteurs, pour susciter des réformes ainsi que de nouveaux enjeux (santé, environnement).

Au-delà des changements que la mobilisation des citoyens peut apporter, il faut comprendre que le potentiel protestataire traduit avant tout le souci de mieux faire fonctionner la participation politique. Elle ouvre la voie ici à la contestation des projets dans la présente recherche. Autrement dit, en s'appuyant sur les activités des comportements protestataires (Favre, 1990), on est en mesure, dans la présente recherche, de montrer que lorsque les citoyens ne sont pas d'accord avec l'établissement des projets, l'inacceptabilité emprunte alors la voie de la contestation. Mais au-delà des formes de la protestation qui peuvent s'exprimer par des voies violentes ou colériques, celle-ci peut aussi être politique. Ainsi l'acceptabilité sociale peut ainsi être légale ou emprunter des procédures extralégales.

2.5.2 La mobilisation sociale

À l'égard de la mobilisation sociale, une littérature scientifique a été développée en relation avec des projets d'élimination des déchets dangereux (Cotnoir, Maheu et Vaillancourt 1994). Deux courants d'analyse servent à expliquer le développement de l'opposition envers les projets : les approches centrées sur les individus ou les techniques et les approches centrées sur les problèmes sociaux et institutionnels.

Les approches centrées sur les individus insistent : « *sur la perception des risques et sur la nature des intérêts personnels qui seraient poursuivis de manière plus ou moins explicite par les individus, pour expliquer le phénomène de mobilisation contre des projets d'élimination des déchets.* » (Cotnoir 1994 : 110). Ces approches correspondent au syndrome « pas-dans-ma-cour » (« Not in my backyard syndrome »). Les analyses effectuées selon les approches centrées sur les individus ont cependant certaines faiblesses : elles relèguent loin derrière les rapports de force qui s'établissent souvent entre les promoteurs et les communautés d'accueil des projets sont rarement évoqués.

Les approches centrées sur les incidences négatives des technologies insistent sur les conséquences négatives que les populations risquent de subir comme explication du phénomène d'opposition contre des projets d'élimination des déchets : « *Les oppositions sont alors jugées plus légitimes. Elles visent à protéger une qualité de vie et à atténuer les impacts qu'un projet d'élimination des déchets peut avoir sur le milieu.* » (Cotnoir 1994 : 114).

Le deuxième courant d'analyse, les approches centrées sur les problèmes sociaux et institutionnels, identifient quatre catégories de facteurs sociaux et institutionnels influençant la mobilisation des individus : (1) les modes de consommation et de production dans les sociétés industrialisées, (2) les rapports socio-politiques entre les différents paliers gouvernementaux, les entreprises privées et les communautés, (3) l'harmonisation des différents processus de décision impliqués dans la gestion des déchets et (4) la réglementation relative à la gestion des déchets.

Cotnoir, Maheu et Vaillancourt soulignent qu'il reste encore de la place pour une amélioration de nos connaissances dans ce domaine. Plus spécifiquement, deux directions devraient être envisagées. Premièrement, au niveau des individus : « *il serait intéressant de connaître de manière plus spécifique quelles sont les différentes positions des divers acteurs mobilisés. Il a déjà été judicieusement observé que, dans une controverse, nous sommes le plus souvent en présence d'une variété de points de vue et d'intérêts (Limoges 1989). Ainsi, il s'avérerait fort pertinent d'essayer d'identifier les différences entre les positions des individus mobilisés.* » (Cotnoir 1994 : 120). Le tout permettant de faire ressortir les éléments faisant consensus et ceux faisant l'objet de positions divergentes.

La deuxième direction à explorer se rapporte aux mécanismes de concertation : « *Les perspectives des acteurs mobilisés peuvent également changer au cours d'une même controverse (Krauss 1988)… Il serait donc particulièrement intéressant d'identifier quelles sont les circonstances qui entraînent une transformation des perspectives des opposants au cours des controverses.* » Finalement, certaines réflexions plus larges peuvent s'imposer concernant la capacité des différents appareils décisionnels d'adapter leur mode de fonctionnement et d'intégrer les nouvelles demandes sociales en émergence ou encore la remise en question de certains modes de consommation et de production.

Ces perspectives s'appliquent intégralement au niveau de l'opposition à des projets d'établissement porcins. Ils ont d'ailleurs servi à l'élaboration des objectifs et sous-objectifs de la recherche « *Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives* ».

2.6 L'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale est un concept s'inscrivant au cœur de la définition du développement durable du FAO en étant l'une des quatre principales composantes. Cependant, en effectuant notre revue de littérature, nous nous sommes rendu compte que l'acceptabilité sociale était très peu prise en compte dans les livres portant sur le développement durable. Tout comme madame Suzanne Tremblay, Docteur en développement régional à l'Université du Québec à Chicoutimi, nous faisons le constat que la notion d'acceptabilité sociale n'est pas facile à cerner et nous croyons que cette recherche permettra de mieux définir l'acceptabilité sociale. Nous avons tout de même pu retracer certains éléments de base qui circonscrive le concept.

Monsieur Jules Dufour a présenté, lors d'un colloque du Groupe de recherche et d'intervention régionale tenu en 1994, une conférence intitulée « *Sm-3 et l'évaluation des impacts sociaux* ». Bien que monsieur Dufour ne présente pas une définition claire de l'acceptabilité sociale, son étude propose des aspects de l'évaluation des impacts sociaux qui touchent précisément l'acceptabilité sociale. Ces aspects deviennent des conditions importantes afin de faire du développement durable. L'auteur soutient qu'il faut que les projets soient conçus et développés dans un cadre de partenariat avec les communautés susceptibles d'être affectées directement. Il faut également que l'évaluation des impacts sociaux se fasse avec la participation effective des populations touchées, ce que madame Suzanne Tremblay entend par participation ou partenariat est l'implication des citoyens et citoyennes dans le processus de décision et d'acceptation d'un projet.

De plus, les impacts sociaux peuvent être considérés notamment comme le niveau de risque relié à un projet. Toujours selon Madame Tremblay : « *le niveau de risque peut être aussi une question de perception. Il y a le risque perçu ou appréhendé et le risque réel. Le risque perçu peut être influencé par une information plus ou moins favorable ou défavorable selon le cas.* » (Tremblay 1998 : 219) Pour déterminer l'acceptabilité sociale, nous apprenons qu'il faut aussi examiner les avantages économiques, sociaux et même culturels d'un projet pour une communauté, autrement dit, il faut tenter de mesurer si les avantages pour une communauté dépassent le niveau de risque et les désavantages qu'il implique. Les projets doivent être justifiés sur les plans politique, économique et social. Pour terminer, les méthodes d'inventaires des données doivent être validées et approuvées par les communautés. Autres constats de Jules Dufour : « *Les processus législatifs mis en œuvre de même que la pratique acquise jusqu'à maintenant nous démontrent la nécessité d'évaluer en profondeur non seulement les effets d'un projet sur l'environnement biophysique, mais aussi celle d'en connaître les fondements et les conséquences sur le milieu social affecté.* » (Dufour 1995 : 129)

2.7 Le développement durable et l'acceptabilité sociale

L'ouvrage collectif *Principles of Sustainable Development* présente quelques modèles du développement durable. Le modèle de C. Lee Campbell et de Walter W. Heck (1997) est particulièrement intéressant du point de vue de l'acceptabilité sociale. Pour ces deux auteurs, trois objectifs doivent être intégrés afin de mettre en place un développement durable. Il s'agit d'un objectif écologique, d'un objectif économique et d'un objectif social. L'objectif social répond à des attentes concernant l'autorisation des projets, la participation publique, la mobilité sociale, la cohésion sociale, l'identité culturelle et le développement institutionnel. Même si l'emphase sur chaque objectif peut diverger selon les points de vue, l'ensemble des objectifs doit être en concordance afin que l'on puisse atteindre un développement durable : « *Sustainable development occurs only when management goals and actions are simultaneously ecologically viable, economically feasible, and socially desirable ; these imply environmental soundness and political acceptability.* » (Campbell 1997 : 55-56).

2.8 L'agriculture durable

Dans leur ouvrage de 1995, « *Une agriculture pour demain : introduction à une agriculture durable avec peu d'intrants externes* », les auteurs Reijntjes, Haverkort et Waters-Bayer présentent une définition de l'agriculture durable (Gips 1986) qui répond aux critères environnementaux (écologiquement sain), économique (économiquement viable) et social du développement durable. Le critère social de l'agriculture durable est divisé en trois points.

D'abord, l'agriculture est durable si elle est socialement équitable ; « *c'est-à-dire que la répartition des ressources et du pouvoir est telle que les besoins essentiels de chaque membre de la société sont satisfaits, et que leurs droits concernant l'usage des terres, l'accès à un capital approprié, l'assistance technique, et les possibilités de marché, sont assurés. Chacun doit avoir la chance de participer aux prises de décision, tant dans le cadre de l'exploitation que dans la société. Les troubles sociaux peuvent en effet nuire à l'ensemble du système social, y compris à l'agriculture.* » (Reijntjes 1995 : 22).

Ensuite, l'agriculture est durable au niveau social si elle est humaine ; « *c'est-à-dire que toute forme de vie (végétale, animale et humaine) est respectée, que la dignité fondamentale de tout homme est reconnue, que les différents rapports humains et institutionnels utilisent des valeurs essentielles telles que la confiance, l'honnêteté, l'amour-propre, la coopération et la compassion, et que l'intégrité culturelle et spirituelle de la société est préservée et entretenue.* » (Reijntjes 1995 : 22).

Finalement, elle se doit d'être adaptable ; « *c'est-à-dire que les communautés rurales sont capables de s'adapter aux changements incessants des conditions dans lesquelles évolue l'agriculture (croissance démographique, politiques, demande du marché, etc.). Cela n'implique pas seulement le développement de nouvelles techniques mieux appropriées, mais aussi des innovations sur le plan social et culturel.* » (Reijntjes 1995 : 22).

Selon les trois auteurs, ces critères définissant la durabilité peuvent être contradictoires, et abordés selon des points de vue différents : celui de l'agriculteur, de la communauté, de la nation, du monde. À ce titre, des choix doivent être faits constamment dans le souci permanent de trouver un équilibre entre ces intérêts contradictoires. Par conséquent, des institutions efficaces et des politiques bien réfléchies sont nécessaires à tous les niveaux, du village à la planète, afin d'assurer un développement durable.

2.9 Conclusion sur l'état des connaissances

Suite à cette revue de la littérature, la question que nous sommes maintenant en mesure de poser est la suivante : comment faire en sorte que les activités de production agricole puissent se développer dans un cadre d'acceptabilité sociale, un des quatre critères du développement durable selon la FAO ? Dans le cadre de cette recherche, nous prétendons l'existence de situations où il est possible d'atteindre le critère d'acceptabilité sociale et donc de développer une agriculture québécoise durable. Notre revue de la littérature favorise l'identification d'indicateurs et d'hypothèses sur des éléments sous-jacents à la problématique d'acceptabilité sociale (inacceptabilité et mobilisation sociale, acceptabilité sociale, cohésion sociale, nature du projet, participation publique et arrangements institutionnels).

L'aspect social de la production agricole devrait être un créneau de connaissances à développer davantage au cours des prochaines années. Un examen sommaire réalisé par l'Union des producteurs agricoles (UPA) en mai 1997, intitulé « *La réglementation municipale contraignante au regard de l'agriculture* », fait valoir que l'implantation des entreprises porcines au Québec pose problème un peu partout. Les municipalités se sont engagées dans un processus de réglementation dans l'espoir de parvenir à une solution. Solution qui, pour les deux parties intéressées, n'est pas satisfaisante. D'un côté, la population, craignant pour la détérioration de leur environnement, fait pression pour une réglementation plus sévère et de l'autre, les producteurs agricoles dénoncent l'excès de normes et de mesures de contrôle, ce qui a pour conséquence de limiter de façon importante le développement d'entreprises existantes et même d'interdire l'implantation de nouveaux projets d'élevage.

Aussi, comme le soulignait l'UPA dans son mémoire présenté lors de la commission parlementaire portant sur l'étude du projet de loi 184 en février 2001 :

« *Depuis l'entrée en vigueur de la loi 23, de nouvelles réglementations municipales continuent d'être adoptées. Cette situation est loin de s'être résorbée avec l'annonce de l'adoption du projet de loi 184, même que certaines MRC et municipalités accélèrent le pas.* » (UPA, 2001 : 9).

Nous croyons que cette situation est le reflet d'une problématique sociale qui mérite une attention particulière. Les conflits sociaux engendrés par les activités agricoles risquent d'avoir un impact négatif sur la réalisation des activités de production, de même que sur la perception de la population envers l'agriculture et le monde agricole dans son ensemble. La production porcine semble présentement être la cause première des conflits qui risquent, si rien n'est fait pour en atténuer l'ampleur, de s'étendre à l'ensemble de la production agricole, pour le moins à tous types d'élevage

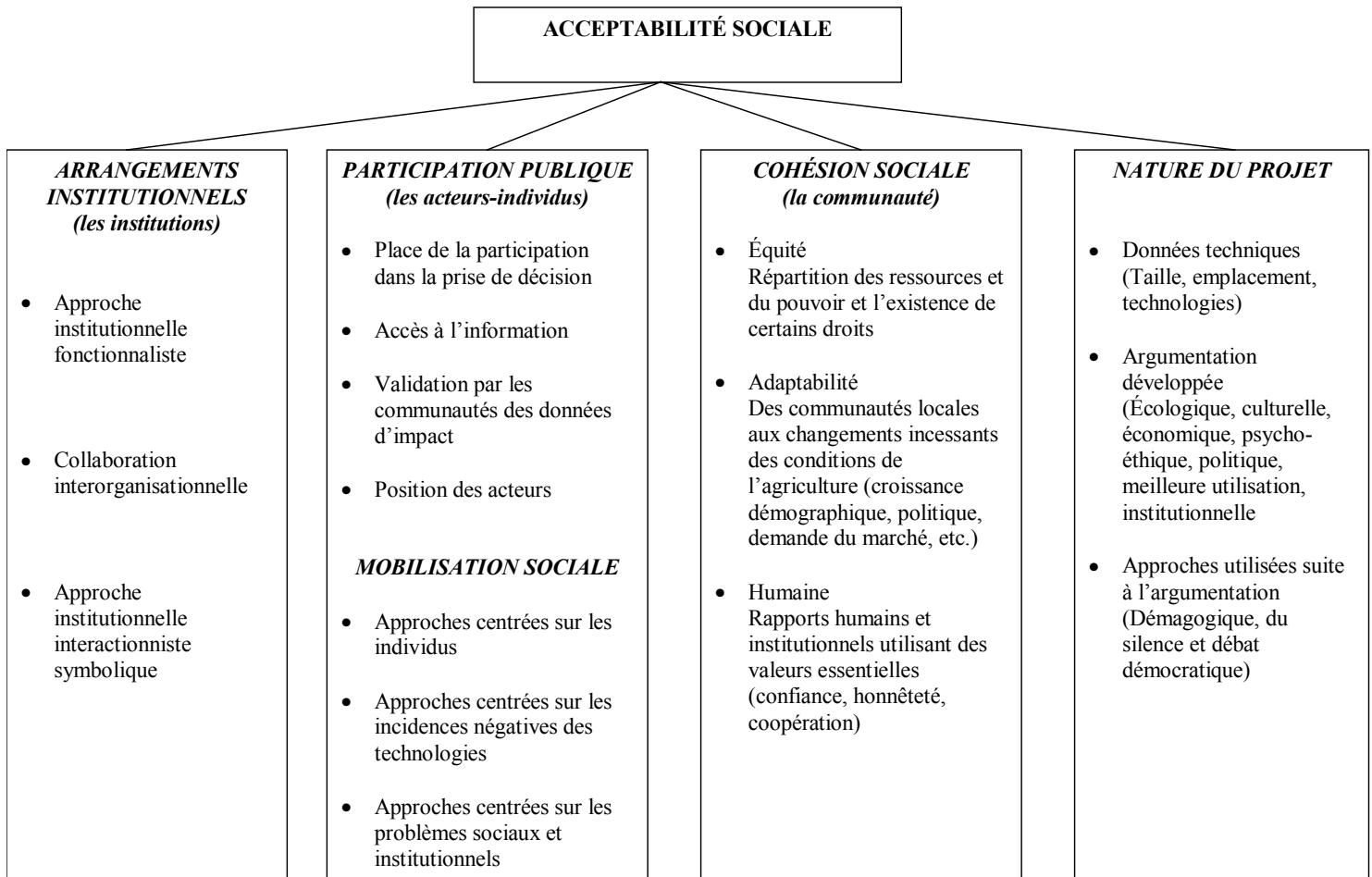
3. Cadre conceptuel de l'acceptabilité sociale

La notion d'acceptabilité sociale est assez récente dans la littérature scientifique portant sur le développement durable. Par contre, certaines compagnies sont suspectées d'avoir développé une expertise professionnelle afin d'établir des projets socialement acceptés. Force est de constater que la notion d'acceptabilité sociale reste somme toutes assez floue.

Dans le cadre de la recherche, l'acceptabilité sociale désigne l'ensemble des circonstances par lesquelles une communauté consent au développement d'un projet qui, par sa nature, affecte le milieu. Cette définition a été élaborée à l'aide des éléments de la littérature relevés auparavant et ne se veut pas définitive et restrictive, mais oriente vers les paramètres à mesurer dans la collecte des données. En ce sens, nous pouvons élaborer un cadre conceptuel de l'acceptabilité sociale. Ce cadre reprend les différents paramètres mis à jour par la revue de la littérature. La seule relation que nous supposons au départ est que chacun d'eux a une influence quelconque sur l'acceptabilité sociale.

Le cadre conceptuel regroupe quatre composantes, les arrangements institutionnels (les institutions), la participation publique et la mobilisation sociale (les acteurs-individus), la cohésion sociale (la communauté) et la nature du projet en cause. Ces quatre composantes représentent des facteurs qui peuvent faciliter et/ou contraindre l'acceptabilité sociale des projets. De là l'importance d'étudier chacun d'eux. La réalisation de ce cadre se veut une percée conceptuelle intéressante. En effet, l'utilisation de ce cadre ne saurait se limiter aux problématiques agricoles. Il serait possible pour tous chercheurs de reprendre le cadre conceptuel et de vérifier son application à d'autres types de projets.

Cadre conceptuel de l'acceptabilité sociale



CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

1. La stratégie de recherche retenue

La nature de la problématique étudiée et les données actuellement disponibles sur le thème de l'acceptabilité sociale ont considérablement réduit les stratégies de recherche possibles :

« Malgré l'importance des critères sociaux dans toute notion de développement durable, l'évaluation des impacts sociaux (EIS), selon Gagnon, a toujours été l'enfant pauvre de la procédure d'évaluation des impacts. » (Duperré, 1998 : 133).

Cette situation s'explique par les difficultés méthodologiques auxquelles sont confrontés les chercheurs en raison de la complexité des phénomènes en cause et par la notion de prédictibilité inhérente aux études d'impacts (Finsterbusch, 1995) :

« Malgré la difficulté citée par Finsterbusch, il croit qu'il est tout de même possible de faire des études d'impacts sociaux si ces études ne se font pas sur des cas uniques, mais de manière générale, surtout si les analyses et les études sont basées sur des cas passés. » (Duperré, 1998 : 133)

En fait, devant les constats effectués par la revue de la littérature, il devenait essentiel de mener une étude de cas exploratoire. Selon la typologie élaborée par Yin (1984), nous avons donc opté pour une recherche synthétique de cas multiples avec niveaux d'analyse imbriqués :

« La recherche synthétique est celle qui, pour expliquer et prévoir des comportements ou des phénomènes complexes, examine l'ensemble des relations qui font intervenir simultanément plusieurs variables dépendantes et plusieurs variables indépendantes dans un modèle de relations interdépendantes. » (Contandriopoulos, 1990 : 37)

Nous avons donc envisagé d'étudier la problématique de l'acceptabilité sociale à travers un petit nombre d'unités d'analyse (recherche synthétique de cas multiples). Le choix de cette stratégie de recherche permet d'analyser en profondeur l'acceptabilité sociale à l'intérieur de chacun des cas et de voir s'il y a réplique des résultats dans les différents cas (niveaux d'analyse imbriqués) :

« La puissance explicative de cette stratégie repose sur la cohérence de la structure des relations entre les composantes du cas, ainsi que sur la cohérence des variations de ces relations dans le temps [...] La réalisation d'études de cas multiples permet, en opérant selon une logique de reproduction, de généraliser avec plus de confiance les conclusions. En effet, l'analyse de plusieurs cas vise à juger s'il y a reproduction des processus étudiés dans différents milieux. » (Contandriopoulos, 1990 : 37-38)

La recherche synthétique de cas multiples avec niveaux d'analyse imbriqués offre donc un potentiel élevé de validité interne, tout en ayant un potentiel de validité externe plus élevé qu'une simple étude de cas unique. La validité interne de la recherche concerne le fait que les relations observées empiriquement entre les variables ne puissent pas être expliquées à l'aide d'autres facteurs que ceux pris en considération par le devis de recherche adopté. La validité externe, quant à elle, repose sur le niveau de généralisation des résultats obtenus et du modèle théorique de la recherche à d'autres populations. Elle cherche à démontrer que les résultats de la recherche, menée dans un contexte particulier, ne sont pas dépendants ni du contexte, ni de la situation particulière créée par le processus de recherche lui-même.

2. Planification opérationnelle de la recherche

La planification opérationnelle de la recherche concerne la sélection de la population à l'étude, la définition des variables et la collecte des données.

2.1 La population cible

« La population cible, aussi appelée population à l'étude, est composée d'éléments distincts possédant un certain nombre de caractéristiques communes. Ces éléments sont les unités d'analyse sur lesquelles seront recueillies des informations. » (Contandriopoulos, 1990 : 55)

Dans le cadre de la définition du problème à l'étude, nous avions déjà envisagé d'étudier le phénomène de l'acceptabilité sociale chez les municipalités du Québec. Notre population cible correspond donc aux municipalités locales québécoises, légalement constituées et reconnues comme telles par le gouvernement du Québec selon la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

L'éventail des municipalités étant très grand (plus de 1300 sur le territoire), il devenait pratiquement impossible, dans le cadre de cette étude, de vouloir mesurer l'acceptabilité sociale des activités agricoles dans chacune d'elles. Nous nous devions ainsi de choisir un échantillon de municipalités. Par souci de rigueur, nous avons également précisé quelles étaient les activités agricoles ciblées par l'étude.

2.2 Échantillon

Comme nous le mentionnions dans la première partie du rapport de recherche, une analyse rapide de l'actualité nous a fait réaliser que les principales problématiques d'acceptabilité sociale liées aux activités agricoles concernaient la production porcine. Nous avons ainsi déterminé que chaque cas à l'étude devrait impliquer l'implantation de nouveaux projets en production porcine. Dès lors, nous nous sommes tournés vers l'élaboration d'un échantillon non probabiliste par choix raisonnés:

« Ce type d'échantillon, qui se présente sous différentes formes, vise à augmenter l'utilité de l'information, tout en restreignant le nombre d'éléments sélectionnés. La sélection des cas extrêmes ou déviants permet de mettre en lumière des phénomènes inusités qui peuvent apporter des idées nouvelles pour résoudre un problème. » (Contandriopoulos, 1990 : 55)

Le choix de notre échantillon résulte d'un jugement d'experts; c'est-à-dire que nous avons cherché à déterminer les caractéristiques les plus communes dans la population à l'étude. Nous avons également tenté d'identifier des cas critiques, extrêmes ou déviants qui maximisent l'applicabilité des résultats. Cette procédure de sélection des municipalités visait à reproduire de façon la plus homogène possible la population cible.

Nous avons également dû déterminer la taille de notre échantillon de municipalités. Puisque nous avons utilisé un échantillon non probabiliste, les méthodes statistiques n'étaient pas pertinentes. En fait, le choix de la taille dépendait de deux conditions : la variation du phénomène dans la population et le seuil de confiance de l'estimé que l'on veut obtenir. L'ensemble de ces considérations nous a mené à établir une série de critères d'inclusion ou d'exclusion qui ont guidé la sélection des municipalités à l'étude. La liste complète des critères et des tableaux ayant guidé le choix des municipalités se retrouve en annexe 1.

Afin que notre échantillon soit le plus représentatif possible de la population à l'étude, trois grandes considérations ont été prises en compte. Premièrement, nous avons attribué à la population cible trois réactions envisageables. Dans certaines municipalités, le développement de la production porcine pouvait ne causer aucun problème sur le plan social; ce que nous appelons les cas non problématiques socialement acceptés. Dans d'autres municipalités, l'implantation d'élevages porcins entraînait des conflits sociaux importants qui n'ont pas été résolus; ce sont les cas problématiques socialement inacceptés. La troisième possibilité correspondait aux municipalités qui ont été aux prises avec une problématique sociale, mais où les projets se sont finalement implantés dans un climat d'acceptabilité; ces cas étaient les cas problématiques devenus socialement acceptés.

La deuxième grande considération qui a guidé le choix des municipalités se rattache à un critère géographique. En effet, le développement de l'agriculture n'est pas au même niveau dans toutes les régions du Québec. Aussi, dans le but d'avoir un échantillon représentatif, les municipalités de l'étude devaient refléter cette diversité régionale.

La troisième considération est davantage liée au cadre législatif que nous avons exposé dans l'état des connaissances. En fait, nous avons décidé de ne retenir que les cas qui se sont déroulés après l'adoption de la loi 23 en juin 1996. La loi 23 établissant de nouveaux outils et de nouvelles procédures en matière de cohabitation, il nous paraissait essentiel que les problématiques étudiées se retrouvent en marge de cette loi.

Les autres critères d'inclusion ou d'exclusion que nous avons élaborés doivent être envisagés comme nous donnant davantage d'informations sur la spécificité de chacun des cas et s'offrent comme une aide à la sélection de cas représentant un maximum de situations possibles. Ainsi, bien que le nombre élevé de critères pour un cas peut nous indiquer la pertinence de le retenir pour l'analyse, nous devions également tenir compte des cas qui répondraient à des critères spécifiques afin d'avoir la meilleure représentativité des situations possibles.

Notre étude de cas comparative a donc porté sur huit municipalités du Québec qui ont été aux prises avec une problématique sociale associée à la production porcine. En prenant en compte une certaine répartition régionale, les caractéristiques internes des cas, ainsi que le type de cas auquel chaque municipalité se rapportait, nous estimons avoir eu un échantillon le plus représentatif possible de l'ensemble des situations vécues dans les municipalités du Québec. Le nombre de huit municipalités s'est avéré assez élevé pour nous permettre d'atteindre un seuil de saturation de l'information amassée et donc, d'avoir un seuil de confiance élevé envers les données de l'étude.

Par type de cas, les huit municipalités formant notre échantillon ont été les suivantes :

Tableau 1 : Municipalités à l'étude par type de cas

1) LES CAS NON PROBLÉMATIQUES SOCIALEMENT ACCEPTÉS (CNPSA)	
Saint-Isidore	(MRC de la Nouvelle-Beauce)
Saint-Marcel-de-Richelieu	(MRC des Maskoutains)
2) LES CAS PROBLÉMATIQUES SOCIALEMENT INACCEPTÉS (CPSI)	
Saint-Germain	(MRC de Kamouraska)
Saint-Martin	(MRC de Beauce-Sartigan)
Grand-Mère	(MRC du Centre-de-la-Mauricie)
Saint-Marc-sur-le-Richelieu	(MRC de la Vallée-du-Richelieu)
3) LES CAS PROBLÉMATIQUES DEVENUS SOCIALEMENT ACCEPTÉS (CPSA)	
Sainte-Françoise	(MRC des Basques)
Coteau-du-Lac	(MRC de Vaudreuil-Soulanges)

2.3 Définition opérationnelle des variables

Dans l'état des connaissances, notre revue de la littérature nous a aiguillé sur un cadre conceptuel de l'acceptabilité sociale. Les quatre éléments présentés dans ce cadre, qui convergent vers l'acceptabilité sociale, se veulent en fait des concepts théoriques que nous avons cherché à mettre en relation. Ces concepts théoriques ont, par la suite, été traduits en terme de variables :

« Dans les recherches synthétiques, il faut présenter toutes les variables identifiées dans le modèle que l'on veut soumettre à l'épreuve des faits. Il n'est pas pertinent, dans ce type de recherche, de classer les variables selon leur catégorie (dépendantes, indépendantes, de contrôle), puisqu'elles peuvent appartenir à plusieurs classes dans le réseau de relations interdépendantes à étudier. » (Contandriopoulos, 1990 : 65).

Voici donc les variables que nous avons étudiées dans le cadre de la recherche avec leur description opérationnelle. L'étape de la définition opérationnelle des variables a fait en sorte que nous avons justifié l'utilité des variables à mesurer, de même que les conditions de faisabilités pour chacune d'elles. Puisqu'il s'agissait d'une recherche exploratoire, nous ne prétendions pas que ces variables

représentaient l'ensemble des éléments qui seraient discutés en entrevues. Dans les faits, certains éléments ciblés au départ ont été abrégés alors que de nouveaux thèmes sont apparus.

2.3.1 L'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale désigne l'ensemble des circonstances par lesquelles une communauté consent au développement d'un projet qui, par sa nature, affecte le milieu. Puisque notre recherche repose sur ce concept, l'utilité de l'acceptabilité sociale comme variable à l'étude ne fait aucun doute, car il s'agit de la finalité à atteindre.

L'action de consentir au développement d'un projet se traduira dans les faits par :

- *L'implantation de porcheries*
- *Une absence de conflits sociaux portant sur la production porcine*
- *La résolution des conflits dans le respect des compromis trouvés*

À l'égard de l'acceptabilité sociale, ce sont donc ces trois indicateurs que nous avons cherché à documenter dans les entrevues.

2.3.2 La nature du projet

La nature du projet est la connaissance d'une communauté des données d'impact d'un projet qui peut avoir des retombées dans un milieu.

De toutes les autres variables identifiées, la nature du projet est sans aucun doute la composante centrale. En effet, à la base de la problématique sociale se retrouve inévitablement un projet spécifique. La nature du projet comprend d'abord les données techniques du projet.

Nous avons identifié les données techniques suivantes :

- *La taille*
- *L'emplacement*
- *Les technologies utilisées*

Ensuite, l'argumentation qui se développe autour de la nature du projet aura aussi un impact important sur la cohérence du débat et des démarches faites. Nous chercherons donc à connaître l'argumentation utilisée dans chaque cas, de même que l'approche utilisée dans la divulgation des données.

2.3.3 La participation publique

La participation publique est un processus grâce auquel les gens prennent connaissance et/ou influencent les décisions qui les affectent. Dans l’élaboration de notre cadre conceptuel, nous avons eu l’idée de placer la participation publique et la mobilisation sociale dans la même case. Cependant, nous nous devions d’étudier ces deux variables de façon distincte. Tel que présenté dans l’état des connaissances, la participation publique est un excellent outil de justification politique, économique et sociale qui pourrait répondre, en partie du moins, à des problématiques d’acceptabilité sociale. Cependant, encore faut-il se questionner sur quelques éléments qui constituent la participation publique et que nous avons voulu documenter par les entrevues :

- *La place de la participation publique dans la prise de décision*
- *L'accès à l'information*
- *La compréhension de l'information*
- *La validation des données d'impacts*

2.3.4 Les arrangements institutionnels

Les arrangements institutionnels sont un ensemble de règles établit en vue de la satisfaction de l’intérêt collectif et les mécanismes visant à les maintenir. En ce sens, il nous paraît légitime de supposer que les arrangements institutionnels en place, de même que les perceptions qui s’y rattachent, peuvent influencer les problématiques d’acceptabilité sociale. Ils peuvent également influencer la réalisation des projets selon les normes prescrites.

Comme il a été démontré dans la revue de la littérature, il existe trois courants de pensée sur les arrangements institutionnels. Dans cette optique, nous avons cherché à documenter et à analyser l’influence des divers éléments suivants dans le cadre des entrevues :

- *La réglementation municipale*
- *Les lois et règlements provinciaux*
- *Les mécanismes et les structures ayant joué un rôle dans les situations étudiées (conseils municipaux, soirées d'information, comités consultatifs agricoles, etc.)*

2.3.5 La mobilisation sociale

La mobilisation sociale doit être vue comme l'expression de l'inacceptabilité sociale. Elle renvoie ou peut être, dans le cas de cette étude, associée à des termes de protestation, action, mobilisation menée contre un individu, des groupes ou une entité physique.

La littérature présentée dans l'état des connaissances nous a éclairé sur les différents objets de mobilisation sociale (les approches centrées sur les individus, celles centrées sur les incidences négatives des technologies et celles centrées sur les problèmes sociaux). Puisque nous envisageons la mobilisation contre un projet comme un signe de son inacceptabilité, il devient pertinent d'étudier les éléments qui mènent à cette mobilisation. C'est pourquoi, à l'intérieur de nos entrevues, nous avons ciblé certains indicateurs à approfondir :

- *Syndrome « pas dans ma cour »*
- *La perception des risques liés au projet (notamment environnementaux)*
- *La présence de mesures de compensation (ex. dédommagement monétaire) ou de mitigation (ex. plantation d'arbre pour les odeurs) etc.*
- *Usure des infrastructures (routes, etc.)*
- *L'aménagement du territoire par les municipalités*
- *Le résultat des contrôles environnementaux*
- *Le mode de production en place*

2.3.6 La cohésion sociale

La cohésion sociale définit l'ensemble des conditions dans lesquelles les membres d'un groupe social partagent un cadre de vie harmonieux et ont des biens et des intérêts communs.

En fait, nous estimons que la cohésion sociale d'une communauté aura un impact sur le déroulement d'un projet d'établissement porcin. Elle est entre autres fonction d'un critère d'équité, d'adaptabilité et d'un critère humain, tels qu'ils sont utilisés par Reijntjes. En fait, en trouvant un équilibre au niveau de la satisfaction des besoins de chaque membre de la société dans la répartition des ressources et du pouvoir, nous croyons que cela nous rapproche d'une situation d'acceptabilité sociale. Dans le cadre de nos entrevues, nous avons donc discuté de certains indicateurs qui peuvent influencer la cohésion sociale :

- *La notion d'équité par le « droit de produire »*
- *Projet adapté à la communauté (notion de compromis)*
- *Confiance / honnêteté*
- *Conflit d'intérêt*

2.4 La collecte des données

Maintenant que nous avions identifié notre échantillonnage de municipalités ainsi que les variables de l'étude, nous nous devions de préciser les méthodes de collecte des données. Dans le cadre de la recherche, nous avons principalement combiné deux types de collecte des données : l'utilisation de documents et l'information fournie par les sujets eux-mêmes.

2.4.1 Utilisation de documents

L'utilisation de documents a été une source importante de collecte des données. En effet, pour être en mesure d'analyser les arrangements institutionnels, nous avons dû consulter plusieurs documents officiels émanant principalement du gouvernement (lois et règlements provinciaux) ou encore des municipalités (règlements municipaux). D'autres documents officiels provenant d'organismes ont été utilisés afin de recueillir le plus d'informations possibles sur le sujet à l'étude. Également, pour l'étude des municipalités, nous avons amassé certains documents personnels comme des correspondances ainsi que des documents de presse, notamment des articles de journaux. Dans certains cas, des documents visuels comme des cassettes vidéo ont aussi été d'une utilité dans la collecte d'informations.

2.4.2 L'information fournie par les sujets

L'information fournie par les sujets représente la principale source de collecte des données utilisée :

« L'information fournie par les sujets eux-mêmes est utilisée lorsque ces derniers sont les seuls à connaître l'information dont le chercheur a besoin ou lorsque l'observation est impraticable. Cela peut se produire quand l'information porte sur des événements qui ont déjà eu lieu ou quand les connaissances, les attitudes ou les comportements étudiés ne peuvent être observés ou sont connus seulement du sujet. » (Contandriopoulos, 1990 : 73)

Dans ce type de collecte d’informations, il est nécessaire d’avoir une bonne collaboration des sujets. Nous avons été conscients que certaines personnes pouvaient refuser de participer aux entrevues ou de répondre à des questions précises, que d’autres individus pouvaient sélectionner les informations qu’ils nous donnaient ou encore fournir des informations biaisées. C’est pourquoi nous avons toujours cherché à valider les informations acquises chez les autres intervenants rencontrés, de même qu’à l’aide de documents comme des lettres ou des articles de presse.

Nous avons privilégié l’approche orale dans la collecte de l’information, car celle-ci nous permettait une plus grande interaction avec les personnes rencontrées. En raison de la complexité d’étudier l’acceptabilité sociale, de tout ce qui peut le sous-entendre et des conséquences personnelles chez certaines personnes, nous avons jugé préférable d’établir un contact direct avec les intervenants afin d’obtenir la meilleure collaboration possible de leur part.

2.4.3 La procédure entourant les entrevues

Afin recueillir l’information nécessaire à l’analyse des résultats, nous avons réalisé des entrevues semi-structurées. En fait, nous avions déterminé à l’avance un ensemble de facettes et les dimensions de l’information recherchée. Par contre, comme il s’agissait d’une recherche exploratoire, nous n’avons pas limité la poursuite des entrevues aux thèmes que nous avions préalablement identifiés; les personnes rencontrées restant toujours libres d’aborder des sujets que nous n’avions pas retenus. À vrai dire, nous n’avions pas préparé de questions formelles, mais plutôt identifié des sujets de discussion.

Si le choix de mener des entrevues a été assez facile à justifier, il restait à déterminer les personnes à rencontrer. Le protocole que nous avons élaboré se base sur la notion d’acteurs ayant participé aux problématiques étudiées ou encore ayant une vision plus globale des cas étudiés. Avec l’aide du comité aviseur, une série d’intervenants ont donc été ciblés :

- *Le producteur agricole en cause dans les cas étudiés*
- *Représentant du syndicat de base de l’UPA*
- *Représentant de comité de citoyens*
- *Représentant de groupes d’agriculteurs en faveur du projet*
- *Membre des élus municipaux*
- *Membre élu de la MRC*
- *Membre des Conseils régionaux en environnement*
- *Membre des directions régionales du ministère de l’Agriculture*
- *Membre de coopératives agricoles ou de compagnies privées*

Pour chaque municipalité, nous avons préalablement identifié les intervenants à rencontrer selon cette liste d'acteurs. En dressant une telle liste, nous avons gardé à l'esprit de conserver au plus possible la pluralité d'opinions et d'intérêts qui gravitent autour de l'acceptabilité sociale des activités agricoles.

Évidemment, le nombre de personnes à interroger a varié selon les cas. En exemple, dans les cas non problématiques socialement acceptés, il n'y a pas eu de groupes formés en opposition ou en faveur des projets, au contraire des cas problématiques. Cependant, nous nous sommes assurés de rencontrer un minimum de quatre intervenants par municipalité, soit un producteur agricole, le représentant du syndicat de base de l'UPA, un membre des élus municipaux et un membre élu de la MRC. De plus, selon les divisions régionales, nous nous sommes arrangés pour rencontrer un membre du conseil de régional de l'environnement et un membre de direction régionale du ministère de l'Agriculture pour chacun des cas étudiés. Chaque cas étudié comprend donc au moins six entrevues en provenance d'acteurs différents. Nous tenons également à préciser que nous avons conservé la possibilité de rencontrer, au besoin, d'autres intervenants locaux qui nous auraient été identifiés sur place lors de la réalisation des entrevues (technique « boule de neige »). Cette démarche nous a permis de réaliser une reconstitution historique des situations vécues et d'effectuer une analyse en profondeur des municipalités.

Suite à l'identification des intervenants à rencontrer, il nous fallait maintenant leur rattacher des noms. Pour ce faire, nous avons d'abord contacté les fédérations régionales de l'UPA afin de connaître les noms et coordonnées des intervenants agricoles comme les présidents des syndicats de base, ainsi que des agriculteurs en cause. Ensuite, nous contactions les municipalités via les directeurs généraux ou les secrétaires trésoriers afin d'obtenir de l'information sur les acteurs en présence, tels que les élus et la présence de groupes pour ou de groupes contre. Une fois ce premier débroussaillage effectué, nous avons été en mesure de cibler les individus répondants aux types d'intervenants que nous avions préalablement ciblés.

Afin d'enclencher le processus de réalisation des entrevues, un contact téléphonique a été réalisé avec l'ensemble des individus par municipalité. Dans ce premier contact, nous poursuivions trois objectifs. Le premier était simplement de connaître la volonté ou non des personnes à vouloir participer aux entrevues. Ensuite, nous espérions être en mesure de cibler davantage la problématique locale, ainsi que de connaître d'autres intervenants susceptibles d'être rencontrés. Finalement, nous leur proposions de répondre à un questionnaire préparatoire à l'entrevue qui permettrait d'évaluer la pertinence des thèmes que nous désirions aborder durant l'entrevue.

2.4.4 La grille d'entrevue

En guise de préparation aux entrevues, une grille a été élaborée. Cette grille d'entrevue, qui est reprise intégralement en annexe 3, reprenait en fait les variables et indicateurs que nous avions identifiés dans notre définition opérationnelle des variables. Comme nous l'avons expliqué précédemment, ces thèmes de discussion que nous désirions approfondir en entrevue nous ont été inspirés par la revue de la littérature. Par le fait même, puisqu'il ne s'agissait pas d'une théorie déjà formulée, nous ne possédions aucunes indications scientifiques que ces thèmes étaient pertinents à l'analyse de l'acceptabilité sociale, outre les liens logiques que nous avions supposés.

Pour solidifier nos thèmes d'entrevue en relation avec le phénomène d'acceptabilité sociale, nous avons donc élaboré un questionnaire reprenant l'ensemble des thèmes envisagés. Un pré-test du questionnaire a été effectué auprès d'intervenants de la municipalité de Sainte-Croix-de-Lotbinière. Après quelques modifications, le questionnaire est parvenu à l'ensemble des personnes ayant accepté de participer aux entrevues. Les résultats de l'analyse des questionnaires, que vous retrouverez en annexe 2, nous ont confirmé que les sujets de discussion envisagés répondraient statistiquement à un besoin d'analyse. Sur la grille d'entrevue se retrouvaient également deux cases (positive « + » et négative « - ») qui ont été cochées par les chercheurs lors des entrevues. La signification de ces cases était la suivante : à chaque item discuté, chacun des chercheurs devait cocher si les propos tenus par la personne favorisaient (+) ou non (-) l'acceptabilité sociale. Dans certains cas, les propos pouvaient être jugés de façon neutre, c'est-à-dire qu'il n'avait pas vraiment d'influence. Ainsi, pour chaque thème, certains critères préalablement élaborés permettaient aux chercheurs de poser un jugement sur les propos énoncés à l'égard de l'acceptabilité sociale et de confirmer qu'ils partageaient la même lecture des entrevues.

2.4.5 La réalisation des entrevues

Le processus de réalisation des entrevues a officiellement débuté au mois d'août 2000. Pour des raisons pratiques liées au déplacement, nous avions envisagé de concentrer au plus possible les entrevues d'une même municipalité dans une période de temps rapprochée. Nous n'avions pas non plus établi un ordre précis des intervenants à rencontrer par municipalité. Ainsi, même si nous avions projeté de répartir les municipalités selon les semaines, au rythme de une municipalité par semaine, quelques entrevues n'ont pu être réalisées que beaucoup plus tard. Le principe de base qui nous guidait dans la planification des entrevues était d'abord de rester à la disponibilité des gens.

Dans notre planification, nous convenions de débuter les entrevues avec un cas non problématique socialement accepté. Ce type de cas, que nous estimions moins complexe à étudier, se voulait une bonne façon d'entamer les entrevues.

C'est pourquoi les premiers intervenants rencontrés provenaient de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Par la suite, nous avons décidé d'étudier l'opposé des cas non problématiques, c'est-à-dire des cas problématiques socialement inacceptés. Nous nous sommes alors dirigés vers Saint-Marc-sur-le-Richelieu, Saint-Martin et Saint-Germain. À la suite de ces trois municipalités, nous nous sommes concentrés sur nos deux cas problématiques devenus socialement acceptés, les municipalités de Sainte-Françoise et de Coteau-du-Lac. Finalement, nous avons complété le processus des entrevues avec la municipalité de Grand-Mère, un cas problématique socialement inaccepté, et celle de Saint-Isidore qui correspond à un cas non problématique socialement accepté. C'est au milieu du mois d'octobre que cette première grande vague d'entrevues s'est terminée.

Tel que nous l'imaginions au départ, ce n'est pas l'ensemble des intervenants qui ont été rencontrés lors de ces visites, ce qui nous obligeait à y retourner plus tard. De plus, les intervenants ayant eu un impact local moins important comme les directions régionales du ministère de l'Agriculture ont été rencontrées à la fin du processus des entrevues, ce qui explique que nous avons complété l'ensemble des entrevues nécessaires à la recherche à la mi-novembre 2000. De façon générale, nous croyons que la procédure suivie a été profitable à la recherche, car nous avons eu une bonne variété chez les types de cas rencontrés. Également, comme certaines entrevues dans les municipalités n'étaient pas complétées dans la première vague, nous avions la possibilité d'utiliser les informations acquises dans les autres cas pour approfondir certains thèmes.

2.4.6 Portrait type d'une entrevue

La durée moyenne des entrevues a été de deux heures. Afin de faciliter le traitement des données, nous demandions aux personnes rencontrées si elles acceptaient d'être enregistrée. Nous leur garantissions cependant que l'enregistrement ne servirait qu'à retranscrire l'intégral des entrevues et que leur anonymat serait évidemment conservé. Cette procédure, en plus de nous faciliter la tâche lors des entrevues, était essentielle à la méthode de traitement des données que nous présenterons plus loin. Lors de la réalisation des entrevues, les deux chercheurs étaient présents.

Comme nous l'avons précisé auparavant, une grille d'entrevue avait été élaborée afin de nous aider dans la conduite des entrevues. En suivant cette grille, nous avions l'habitude de débuter les entrevues en demandant aux gens de nous faire un bref résumé de leur municipalité et de la situation à l'étude. Nous développions ensuite sur chaque thème de la grille, sans avoir un ordre précis à suivre. Le déroulement des entrevues pouvait ainsi varier selon l'intervenant rencontré. En exemple, avec les intervenants du monde agricole, nous accordions une place prépondérante à la nature du projet, tandis qu'avec les élus municipaux, nous discutions davantage du processus municipal et avec des citoyens, nous nous intéressions plus à la mobilisation sociale. De plus, afin d'approfondir les idées et l'argumentation des intervenants rencontrés, nous avions l'habitude de présenter des contres arguments à ceux énoncés par interviewés.

3. Le traitement des données

L'ensemble des entrevues étant réalisé, nous avons donc débuté le traitement des données. De par la nature même du sujet de la recherche et les données amassées, nous avons privilégié une analyse qualitative. Comme nos données se présentaient sous forme de discours, nous avons du respecter certaines étapes dans le traitement de nos données.

3.1 Préparation et description du matériel brut

La première étape concernait la préparation et la description du matériel brut. Puisque nos données provenaient de plusieurs sources (entrevues enregistrées, documents écrits et documents visuels), nous avons d'abord rassemblé l'ensemble du matériel afin de créer une banque de données ordonnées. Pour ce faire, l'intégral de chaque entrevue enregistrée a été transcrit en format informatique *Word*, afin d'être travaillé sur ordinateur. Ensuite, nous avons ressorti les principaux éléments des lois et des règlements qui ont été discutés et que nous avons analysés. Nous avons également noté nos observations tirées de l'étude du matériel audiovisuel, reprit l'essentiel du matériel théorique des thèmes de l'étude et d'autres documents qui ont été portés à notre attention.

Notre système de classification des données comprenait donc deux grands types de données, celles tirées des entrevues et celles provenant des divers documents utilisés afin d'enrichir notre analyse. Aussi, dans l'étape de préparation et de description du matériel brut, nous avons utilisé les cases positives (+) et négatives (-) de la grille d'entrevue. En fait, comme les deux chercheurs participaient à la conduite des entrevues, nous nous devions de confronter notre lecture de chaque entrevue afin d'éviter au plus possible les interprétations divergentes. Dans la très grande majorité des cas, le jugement des chercheurs était très semblable, ce qui confirme la justesse de l'analyse.

Sans surprises, les cas problématiques socialement inacceptés sont les cas où nous avons retrouvé le plus de cases négatives cochées, alors que les cas non problématiques sont ceux où une majorité de cases positives étaient cochées. Les cas problématiques devenus socialement acceptés démontraient un heureux mélange de cases positives et négatives.

3.2 Réduction des données

La seconde étape de notre analyse qualitative portait sur la réduction des données. Lors de cette étape, nous poursuivions l'objectif de réduire et de structurer les données et les informations issues de la recherche en y dégageant les composantes du discours en vue de les associer à des thèmes d'intérêt. Afin de procéder à cette réduction, nous avons d'abord produit un sommaire présentant les faits saillants de l'étude, ainsi que l'historique détaillé, étape par étape, des situations étudiées dans chaque municipalité. Cette documentation se retrouve dans le tome 2 de la recherche.

Par la suite, en utilisant la méthode de l'analyse de contenu, nous avons procédé à la codification des données des entrevues. Nous avons utilisé l'analyse de contenu parce que nous privilégions l'étude du message, c'est-à-dire des entrevues ou d'un discours. Il s'agissait donc d'analyser « *le matériel brut (...)* *Ce qui a été ouvertement dit* ». (L'Écuyer, 1988 : 51). La perspective envisagée consistait ainsi à interroger les acteurs (promoteurs, élus, citoyens, etc.) pour comprendre les facteurs qui influençaient l'acceptabilité dans les milieux ruraux. Compte tenu de la perspective exploratoire que nous donnions à cette recherche, l'analyse de contenu était une méthode privilégiée pour saisir tous les facteurs facilitant ou contraignant évoqués par les participants aux entrevues. Plus précisément, notre analyse de contenu s'est traduite par une analyse thématique : « *Faire une analyse thématique consiste à repérer des noyaux de sens qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique* ». (Bardin, 1993 : 137)

Le contenu de nos entrevues a donc été découpé en unités de sens, selon le cadre théorique issu de l'analyse des entrevues. L'unité de sens correspond au « *segment de contenu considéré comme unité de base en vue de la catégorisation et du comptage fréquentiel* » (Bardin, 1993 : 135). Aussi avons nous retenu comme unité de sens l'idée, car celle-ci à l'avantage de se retrouver dans une phrase, un paragraphe ou un mot.

3.3 Choix et application des modes d'analyse

« Le mode d'analyse d'une recherche synthétique se définit comme l'approche retenue pour s'assurer d'un test suffisamment rigoureux du modèle théorique par rapport à la réalité empirique. » (Contandriopoulos, 1990 : 42).

Le mode d'analyse qui a été retenu est essentiellement itératif et se rapporte à l'élaboration d'une explication (Yin, 1984). En fait, comme nous abordions la recherche sur l'acceptabilité sociale avec un minimum de considérations théoriques au départ, tout le défi de l'analyse des données consistait à construire progressivement une explication optimale de l'acceptabilité sociale, d'en définir ses facteurs contraignants et/ou facilitants. C'est en utilisant ce mode d'analyse que nous sommes passés d'un simple cadre conceptuel sans relations clairement identifiées, à la construction d'un cadre théorique issu de l'analyse des données et reproduisant les principales relations entre les variables observées. Afin de bonifier ce cadre théorique, nous avons dû revenir fréquemment sur des notions théoriques dans l'analyse des résultats afin de les confronter à la réalité empirique.

Pour procéder à l'élaboration d'une explication, nous avons utilisé le logiciel informatique d'analyse qualitative NUD*IST. Ce logiciel améliore grandement les qualités du travail traditionnel de la méthode ciseaux colle en analyse de contenu. Il est d'une manœuvrabilité qui permet au chercheur de gagner énormément du temps et de construire des matrices qui seront utilisées plus tard dans l'analyse et l'interprétation des données. De plus, il permet le repérage fréquentiel des unités de sens lorsqu'on tient à comparer les catégories entre elles pour souligner leur importance relative les unes par rapport aux autres.

À l'aide du logiciel, l'ensemble des unités de sens a été ventilé dans des catégories. Celles-ci ont été créées à partir des thèmes développés dans l'ensemble du corpus recueilli et/ou déduites des facteurs qui nous ont été inspirés par la littérature consultée. Le logiciel NUD*IST a alors schématisé les catégories créées en une arborescence, dont vous retrouverez un exemplaire en annexe 4. De manière générale, nous avons respecté les règles d'exhaustivité, de pertinence, et d'homogénéité de l'analyse de contenu quant à la détermination des catégories. Nous retrouverons également en annexe la liste des catégories avec le nombre d'unités de sens qui ont été recensées à chacune d'elles. Lorsque la classification des unités de sens a été complétée, nous avons utilisé les fonctions « output » du logiciel afin de créer des matrices permettant de visualiser le nombre d'unités de sens ou de documents codés dans chaque sous-catégorie et catégorie. Cette procédure a grandement facilité l'analyse des résultats.

3.4 Analyse transversale

L'objectif d'effectuer des analyses transversales consistait à vérifier s'il y a réplique des résultats d'analyse parmi plusieurs cas ou situations. En procédant par comparaisons nous pouvions alors vérifier si les modèles observés se reproduisaient. En raison de la complexité d'étudier l'acceptabilité sociale et des mises en gardes effectuées par, entre autres, Finsterbusch sur l'analyse des impacts sociaux, nous nous devions de solidifier nos résultats d'analyse de chaque cas en les comparant les uns aux autres.

Notre procédure d'analyse a donc respecté les étapes qui suivent. Premièrement, à l'intérieur de chacun des cas à l'étude, nous avons réalisé l'analyse de données amassées afin de pouvoir dégager les grands facteurs qui ont facilité ou contraint l'acceptabilité sociale. Nous avons appelé cette étape l'analyse intra-site qui répondait en fait au premier objectif de la recherche.

Lorsque ces analyses intra-sites ont été complétées, nous nous sommes tournés vers des analyses transversales ou inter-sites afin de valider les situations individuelles observées. Nous avons d'abord comparé les résultats des municipalités appartenant à un même type de cas (problématique socialement inaccepté, non problématique socialement accepté, problématique devenu socialement accepté). Par la suite, fort des constats dégagés à l'étape précédente, nous avons procédé à la comparaison par types de cas. Cette deuxième procédure de comparaison a principalement été utilisée afin de répondre au deuxième objectif de recherche, soit celui d'identifier les facteurs déterminants de l'acceptabilité sociale. Finalement, une troisième comparaison des données a été faite en tenant compte, non pas des municipalités ou des types de cas, mais du type d'intervenants ayant participé aux entrevues. Cette dernière étape a été à la base de l'élaboration de la liste des attentes en matière d'acceptabilité sociale selon les catégories d'acteurs rencontrés.

4. Conclusion sur la méthodologie utilisée

En guise de conclusion, un rapide résumé de la méthode utilisée s'impose. D'abord, notre approche a consisté à réaliser une recherche synthétique de cas multiples avec niveaux d'analyses imbriqués. Cette approche offrait un potentiel élevé de validité interne tout en maximisant le potentiel de validité externe qu'une recherche synthétique peut offrir. Nous avons projeté d'étudier le phénomène d'acceptabilité sociale des activités agricoles dans les municipalités du Québec. Pour ce faire, nous avons ciblé un échantillon de municipalités qui ont été aux prises avec le phénomène de l'acceptabilité sociale lié à la production porcine. Les concepts tirés de l'état des connaissances ont été validés par une analyse statistique afin de s'assurer qu'ils étaient des thèmes pertinents à

aborder en entrevues. Finalement, à l'aide de documents et d'entrevues, nous avons amassé un ensemble de données que nous avons analysées.

Au total, cinquante (50) entrevues ont été réalisées entre les mois d'août et de novembre 2000 sur une possibilité de cinquante-cinq (55). De ces cinquante (50) personnes rencontrées, quarante-huit (48) entrevues ont été enregistrées et analysées à l'aide du logiciel NUD*IST. Le tableau 2 présente la répartition des entrevues réalisées par type d'acteurs.

Tableau 2 : Répartition des entrevues menées par type d'acteurs

TYPE D'ACTEURS	NOMBRE D'ENTREVUES RÉALISÉES
<i>Représentant de groupes d'agriculteurs en faveur des projets</i>	2
<i>Membre de coopératives agricoles ou de compagnies privées</i>	4
<i>Représentant du Conseil régional en environnement</i>	4
<i>Représentant de comité de citoyens</i>	4
<i>Membre des directions régionales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation</i>	5 (4*)
<i>Le producteur agricole en cause dans les cas étudiés</i>	6
<i>Membre de la MRC</i>	7 (6*)
<i>Représentant du syndicat de base de l'UPA</i>	8
<i>Membre des élus municipaux</i>	9
<i>Autre</i>	1
TOTAL DES ENTREVUES RÉALISÉES	50 (48*)

* Le chiffre entre parenthèses indique une différence entre le nombre d'entrevues réalisées et le nombre d'entrevues enregistrées et analysées.

Pour terminer, voici de façon pratique l'illustration rapide de notre procédure d'analyse des données. Une des nombreuses sous-catégories de la recherche concernait les odeurs rattachées à la production porcine. Dans l'analyse intra-site, nous avons cherché à voir quel a été le rôle des odeurs dans chacune des municipalités de l'étude. Ensuite, nous avons comparé l'impact des odeurs à l'intérieur de municipalités d'un même type de cas. Subséquemment, nous avons analysé

l'impact des odeurs selon les trois types de cas. En dernier lieu, nous avons tenté de voir s'il existait des différences d'opinions à l'égard des odeurs, selon le type d'intervenants rencontrés. Au terme de cette procédure d'analyse, nous croyons avoir grandement bonifié la crédibilité de notre analyse qualitative. De plus, nous avons soumis les résultats de la recherche aux membres du comité aviseur, ce qui se veut une manière reconnue en analyse qualitative de s'assurer de leur véracité ou de leur pertinence :

« Toutefois, les interprétations théoriques peuvent souvent donner lieu à des oppositions sérieuses de la part de ces informateurs sans que les données à l'appui soient contestables ». (Contandriopoulos, 1990 : 84).